|  |  |
| --- | --- |
|  | **Trophée départemental jeunes** |
| **Règlement particulier**  **TDJ PLRK 3-4 Novembre 2018** |

**Article 1 : Objet**

Le tournoi se déroule en application des règlements de la FFBad, de la Ligue de Bretagne de badminton (Ligue), du règlement cadre du Circuit Départemental Jeune du Comité départemental de badminton du Finistère (Comité) et du présent règlement.

Le présent règlement vise à compléter le règlement cadre du CDJ du Comité.

**Article 2 : Responsabilités de l’organisateur**

Le Tournoi est sous la responsabilité du comité d’organisation. Ses décisions sont sans appel. Le comité d’organisation est en droit d'avertir, de sanctionner ou de disqualifier tout joueur ne respectant pas les règlements cites à l’article 1 du présent règlement.

**Article 3 : Format de la compétition**

La compétition est ouverte aux joueurs licenciés dans un club affilié à la FFBad et appartenant à l’une des catégories Poussin, Benjamin, Minime, Cadet et Junior.

Les séries proposées sont Simple homme, Simple Dame.

Les catégories Minime et cadet joueront le samedi 03 Novembre.

Les catégories Poussin, Benjamin, Junior joueront le dimanche 04 Novembre.

Chaque joueur peut participer à̀ un tableau sur 1séries.

**Article 4 : Tableaux**

La confection des tableaux sera réalisée par le comité d’organisation. Ce dernier se réserve le droit de compléter, regrouper ou modifier les séries en cas de nécessité́.

Le classement hebdomadaire des joueurs à prendre en compte, afin de constituer leur répartition dans les tableaux correspondants à leur classement, sera celui du dimanche précédant la compétition. Le tirage au sort sera effectué́ le [30/10/2018].

**Article 5 : Inscription**

La date limite des inscriptions est fixée au lundi 29 Octobre à la réception du courrier. Les inscriptions sont à adresser à l’adresse suivante : [M.KERBOUL Julien, Apt 21, 70 Allée de Cornouaille 29480 Le Relecq-Kerhuon].

Seules les inscriptions comprenant le règlement des droits d’engagement seront prises en compte. Ces droits d’engagement sont à acquitter auprès de l’organisateur par chèque à l’ordre de [PLRK badminton].

Les droits d’engagement par participant sont **de 4 €.**

Le nombre de joueurs pour participer à la compétition étant limité à [80] par jour, la sélection se fera en fonction de deux critères : **la priorité accordée aux joueurs licenciés en Finistère, puis l’ordre d’arrivée**.

Les conséquences des erreurs susceptibles d’apparaitre dans la composition des tableaux et relevant de feuilles d’engagement mal complétées sont supportées par le club en cause.

**Article 6 : Forfaits et suspensions**

Tout joueur connaissant son indisponibilité́ aux dates du tournoi doit en faire part à l’organisateur au plus vite.

Après publication des tableaux, un joueur empêché de participer pour des raisons de force majeure peut être remplacé, avant le début du tour concerné, dans les conditions mentionnées au RGC à l’article 3.2.5.2. Le joueur doit alors envoyer, dans les cinq jours suivants la compétition, un justificatif au Comité ainsi qu’une copie à l’organisateur pour que celui-ci puisse procéder au remboursement des frais d’inscription, sous réserve que le motif soit légitime.

Le remboursement des droits d’inscription sera accordé́ pour les forfaits annonces avant la date du tirage au sort ou pour annulation d’un tableau. En cas de forfait après le tirage au sort, ils ne seront pas remboursés sans justificatif.

**Article 7 : Pointage et absence des joueurs**

Tout joueur doit **pointer** à la table de pointage dès son arrivée dans la salle et, **au plus tard à l’heure de convocation**, et ce, chaque jour de la compétition où il est convoqué́. En cas de **retard**, le joueur doit **prévenir l’organisateur** sous peine d’être déclaré forfait lors de son premier match.

Tout joueur désirant s'absenter, quelles qu'en soient la raison et la durée, devra avoir l'accord du comité d’organisation et avertir la table de marque sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match.

**Article 8 : Volants**

Pour les tableaux des catégories P et NC prévus par le règlement général des compétitions (RGC), l’organisateur fournira des volants plastiques.

Pour les autres tableaux, le volant plume officiel sera le [Yonex League 7], disponible à la vente dans la salle. Ce type de volant est utilisé en cas de désaccord entre les joueurs. Ces volants seront à la charge du comité d’organisation à partir des finales et à raison d’un nombre de volants de 3 par match et au partage entre les joueurs dans les autres cas.

**Article 9 : Déroulé de la compétition**

Les matchs pourront être annonces avec un **maximum de 60 minutes d'avance sur l'heure annoncée** par l’échéancier, celui-ci n’étant affiché qu’à titre indicatif. Le comité́ organisateur se réserve le droit de prendre toutes les mesures nécessaires afin d'améliorer le bon déroulement du tournoi.

Le temps de repos entre deux matchs est de 20 minutes minimum, entre le dernier volant du match précédent et le premier du suivant. Il pourra être réduit avec l'accord des intéressés et du juge arbitre.

**Article 10 : Arbitrage**

Lorsque les matchs ne sont pas arbitrés, ils se déroulent sur le principe de l’auto arbitrage. Un joueur peut à tout moment faire appel au comité d’organisation. Celui-ci désigne alors un arbitre pour ce faire.

**Article 11 : Durant le tournoi**

A l’appel de leur match, les joueurs auront le droit à 3 minutes de préparation, test de volants inclus.

Les joueurs sont tenus de retirer la feuille de match auprès de la table de marque à l’appel de leurs noms et de la restituer à̀ cette même table dument complétée immédiatement après la fin du match.

Tout joueur non présent sur le terrain 5 mn après l’appel de son match peut être déclaré forfait par le comité d’organisation.

Seuls auront accès aux terrains les joueurs appelés à y jouer, les entraineurs, les officiels techniques et le comité d’organisation.

Tout joueur devra se présenter sur le terrain désigné pour son match avec raquettes, un nombre suffisant de volants, ainsi que tous les accessoires utiles à son match.

Tout volant touchant une infrastructure de la salle sera compté let au service et il pourra être rejoué une fois. En cours d'échange, il sera considèré comme faute et ne sera pas rejoué.

Le comité d’organisation décline toute responsabilité en cas de vols, pertes, incidents ou accident.

Seul un représentant du club est autorisé à déposer une réclamation auprès de la table de marque. Toute autre réclamation sera irrecevable.

**Article 12 : Droits à l’image**

Les personnes qui ne souhaitent pas voir leur image utilisée, pourront formuler une demande écrite à la table de marque. Sans cette démarche, ils renoncent à̀ ce droit.

**Toute inscription au tournoi implique l'acceptation du présent règlement,**

**qui sera affiché dans la salle.**